

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-05-016

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 23
Nombre de suffrages exprimés : 27
Nombre d'absent(s) : 4
Nombre de pouvoir(s) : 4

Vote :

Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 5

Le quinze mai deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 6 mai 2024

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Margot SOLVIGNON, Arnaud DE MAZENOD, Christelle PLUCHAUD, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Claude TOUILLOUX, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Pierre PASQUIER, Marc COMBETTE, Henri CELLIER, Corinne VERDIER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Pierre PASQUIER pouvoir à Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE pouvoir à SERGE TRIOULEYRE, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Corinne VERDIER pouvoir à Marie-Pierre SEON

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Stéphane VILLARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : VIE ASSOCIATIVE - SUBVENTIONS MUNICIPALES DE L'ANNÉE 2024 - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20240515-2024-05-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2024
Publication : 24/05/2024

Les subventions municipales allouées aux associations pour l'année 2024 doivent être votées lors du conseil municipal.

ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL ET DE LOISIRS	2023	Propositions 2024
ASSOCIATION ST VINCENT	350,00 €	550,00 €
CHORALE	750,00 €	750,00 €
CERCLE DE POKER FOREZIEN	300,00 €	300,00 €
COMITE DE JUMELAGE	non souhaitée	500,00 €
FRAM (Forez Rétro Auto Moto)	400,00 €	400,00 €
INFO MEDIA	200,00 €	200,00 €
SMAC (St Marcellin Art et Culture)	800,00 €	800,00 €
ST MARCELLIN PATRIMOINE VIVANT	800,00 €	800,00 €
CLUB DE L'AMITIÉ	200,00 €	200,00 €
CAMPING CAR CLUB	150,00 €	150,00 €
THEATRE AMATEUR MARCELLINOIS	2 000,00 €	2 000,00 €
	5 950,00 €	6 650,00 €

ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF	2023	Propositions 2024
BADMINTON ST MARCELLINOIS	950,00 €	1 150,00 €
BMX MARCELLINOIS	1 500,00 €	1 780,00 €
BOULE DES AMIS	800,00 €	800,00 €
CHASSE COMMUNALE	300,00 €	300,00 €
CHASSE DE "GREZIEUX"	150,00 €	150,00 €
CHASSE DE "LA ROCHE"	non demandée	non demandée
CHASSE DE "ROZET"	150,00 €	150,00 €
CNM (Course Nature Marcellinoise)	400,00 €	560,00 €
DANSER BOUGER BOUGER	550,00 €	1 400,00 €
FAMILLES RURALES - section danse (cf FR associations divers)	0,00 €	- €
FCM (Football Club Marcellinois)	2 550,00 €	2 780,00 €

GAULE DE LA MARE	400,00 €	400,00 €
GV (Gymnastique Volontaire)	850,00 €	1 020,00 €
HATHA-YOGA	700,00 €	1 050,00 €
JUDO CLUB PLAINE DU FOREZ	1 150,00 €	1 150,00 €
MOTO CLUB "LES DIABLOTINS"	non demandée	non demandée
SMBC (St Marcellin Basket Club)	2 050,00 €	2 160,00 €
TENNIS CLUB MARCELLINOIS	850,00 €	1 040,00 €
YOSEIKAN BUDO MARCELLINOIS	100,00 €	200,00 €
DANZA CUBANA	0,00 €	690,00 €
OSE	100,00 €	150,00 €
FAMILY FIRST (SORTIES MOTO)	0,00 €	0,00 €
	13 550,00 €	16 930,00 €

ASSOCIATIONS AUTRES ET DIVERS	2023	Propositions 2024
ASSOCIATION SAUVEGARDE ET ENVIRONNEMENT NATURE (ASSEN)	450,00 €	450,00 €
CLASSARDS	200,00 €	200,00 €
APPRENTIS CENOLOGUES CLUB MARCELLINOIS	200,00 €	200,00 €
FAMILLE RURALE - section dentelle art floral scrabble couture (+ danse en 2021)	1 400,00 €	1 500,00 €
FEDE. NATION. ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE (FNACA) + ACPG	400,00 €	400,00 €
PATTOUNES LIBRES	300,00 €	non demandée
OFFICE MARCELLINOIS D'ANIMATION	- €	- €
SOU DES ECOLES	600,00 €	700,00 €
COMITÉ DES FÊTES		- €
FAMILLE RURALE – CENTRE DE LOISIRS	15 400 €	16 800 €
	18 950,00 €	20 250,00 €

TOTAL GENERAL	38 450,00 €	43 830,00 €
----------------------	--------------------	--------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, 5 personnes ne prenant pas part au vote car faisant partie d'un comité directeur d'une association (M. Solvignon, S. Villard, M. Combette, S. Triouleyre, C. Touilloux),

- Approuve le versement des subventions aux associations marcellinoises pour l'année 2024
comme indiqué dans les tableaux ci-dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 17 MAI 2024

Le Maire,

Eric LARDON



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.



Le Secrétaire de séance

Stéphane VILLARD



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Stéphane Villard", written in a cursive style.